



Primes RENOLUTION

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR - VOLET TECHNIQUE RADIATEURS BASSE TEMPERATURE (J5)

Version du 25/08/2022

Il y a deux types d'Attestations d'entrepreneur : un volet «Informations générales» et ce «Volet technique». Si vous demandez plusieurs primes en même temps, il faut remplir la partie «Informations générales» une seule fois par entrepreneur. Le «Volet technique» est à remplir pour chaque prime demandée. Veuillez joindre toutes ces attestations lors de votre demande de Primes RENOLUTION.

1. Renseignements concernant les travaux éligibles

Complétez les montants (HTVA) correspondant aux travaux éligibles tels que compris sur la ou les factures.

- La fourniture, la main-d'œuvre et le placement relatifs à la pose des radiateurs basse température ; en ce compris, le cas échéant : le démontage et l'évacuation des anciens émetteurs ; tous les accessoires, fixations et raccord (y compris les consoles murales et/ou les étriers de suspension); les tuyauteries en apparent et encastrées _____ , __ €
- Le contrôle du bon fonctionnement de l'installation et si nécessaire les adaptations éventuelles _____ , __ €

2. Renseignements techniques

Installation :

- Nombre de radiateurs placé(s) :
- Marque et modèle :

3. Déclaration de l'entrepreneur·e

- Atteste que les radiateurs possèdent un marquage CE

4. Signature de l'entrepreneur·e

Fait le __ / __ / ____

À

Signature et cachet